

Notice des fauteuils roulants MOBILEX/ORTHINEA



102 route de Versailles 91160 CHAMPLAN	Tel : 01.69.07.61.13 Fax : 01.64.46.25.48	102 route de Versailles 91160 CHAMPLAN	Tel : 01.69.07.61.13 Fax : 01.64.46.25.48
TVA Intra. FR 87505076794 SIRET 50507679400013 APE 3250A		TVA Intra. FR 87505076794 SIRET 50507679400013 APE 3250A	

Notice des fauteuils roulants MOBILEX/ORTHINEA

1. Domaine d'utilisation

Votre fauteuil roulant MOBILEX/ORTHINEA est destiné à une utilisation normale de fauteuil roulant à propulsion manuelle. Il est destiné à transporter une seule personne dans un environnement adapté.

2. Vérification

À réception de votre fauteuil roulant MOBILEX/ORTHINEA, vérifiez les points suivants :

- dimensions : elles doivent correspondre à votre commande
 - roues arrière : le système de démontage rapide doit fonctionner aisément et verrouiller automatiquement lorsqu'on met chacune des roues en place
 - fourches : elles doivent tourner librement sur leurs axes
 - dossier : il doit se régler facilement en inclinaison (s'il dispose de cette option)
 - freins : ils doivent bloquer efficacement votre fauteuil roulant sans être trop durs à manipuler
- En cas de doute, contactez votre revendeur.

3. Utilisation

a. Démontage des roues arrière

Appuyez sur le bouton au centre de la roue et tirez-la vers vous. Pour la remettre en place, appuyez sur le bouton, insérez l'axe dans le support de roue, poussez la roue à fond et relâchez le bouton. Tirez sur la roue pour vérifier que l'axe s'est bien verrouillé automatiquement.

b. Inclinaison du dossier

Si vous avez choisi un modèle à dossier inclinable, vous pouvez régler l'inclinaison du dossier en pressant les poussoirs rouges situés en bas, de chaque côté du dossier. N'inclinez votre dossier qu'à l'arrêt, sur une surface plane. Ne l'inclinez pas dans une montée. Redressez-le avant de vous déplacer. Pour sécuriser, les roues arrière doivent être installées dans la position la plus en arrière (position en arrière du châssis) et il faut utiliser un dispositif anti-basculé (option).

c. Tension des toiles

Si vous avez choisi un modèle à toile réglable en tension, vous pouvez régler la tension de la toile de dossier. L'accès se fait en levant l'arrière de la toile de dossier.

d. Hauteur du ou des repose-pied(s)

La hauteur se règle de chaque côté par une attache rapide. Ouvrez l'attache rapide pour faire le réglage. Rabattez-la une fois le réglage fait. Si une attache rapide ne verrouille pas correctement la position d'un repose-pied, faites resserrer les visseries de l'attache rapide par votre revendeur.

e. Profondeur d'assise

La profondeur d'assise est réglable sur 4 positions, permettant une profondeur de 42, 44, 46 ou 48cm. Le réglage se fait en retirant les 2 vis des repose-pieds arrière de croisillon (berceaux en plastique noir) et les 2 vis traversant le bas du cadre à proximité des platines de roues arrière.

f. Position des roues arrière

La position des roues arrière est réglable à volonté.

Pour faire le réglage de la platine :

- défaites les 4 boulons de la platine de roue arrière
- déplacez la platine vers le haut ou le bas, sans l'inverser
- remettez les 4 boulons en place

Pour faire le réglage du canon de roue :

- défaites l'écrou côté intérieur. Ne modifiez pas la position de l'écrou extérieur.
- déplacez le canon vers l'avant ou l'arrière sans l'inverser
- remettez l'écrou intérieur, en conservant bien la position de l'écrou extérieur

- vérifiez que les axes des roues arrière se positionnent bien dans les canons. Si ce n'est pas le cas, vous avez trop serré l'écrou intérieur. Desserrez-le jusqu'à obtenir un résultat satisfaisant. Attention : la position des roues doit être très exactement la même de chaque côté du châssis. Utilisez des clés de bonne qualité (grande marque) pour ne pas endommager les vis. Si vous modifiez la position des roues arrière, vérifiez avec un niveau à bulle que les axes de fourches soient bien verticaux. Si ce n'est pas le cas, réglez l'inclinaison des fourches.

Les positions autorisées le sont du moment que le réglage des fourches permet d'en maintenir les axes bien verticaux. Si le réglage est insuffisant, alors l'inclinaison de l'assise est trop importante. Il faut donc abaisser l'avant de l'assise en positionnant les roues avant plus haut dans les fourches. Dans tous les cas, il ne faut pas donner plus de 10° d'inclinaison à l'assise.

Dans toutes les configurations, l'utilisation du dispositif anti-basculé optionnel est impérative si l'utilisateur ne maîtrise pas le "deux-roues".

g. Freins

La position des freins est réglable à volonté d'avant en arrière.

Un frein bien réglé doit s'enfoncer de 4mm à l'intérieur du pneu. N'utilisez pas un fauteuil roulant aux freins mal réglés et/ou aux pneus mal gonflés.

Attention : les freins sont un dispositif de blocage à l'arrêt (type frein à main de voiture). Ils ne sont pas destinés à freiner dans les descentes. Le freinage en descente doit se faire par les mains courantes. Utilisez éventuellement des mitaines en cuir pour vous protéger les mains.

h. Anti-basculés

Les personnes ne maîtrisant pas l'équilibre sur les roues arrière seulement doivent impérativement utiliser au moins un anti-basculé pour se protéger des chutes vers l'arrière. Vérifiez que les anti-basculés dépassent largement des roues arrière. Réglez si nécessaire la hauteur de l'anti-basculé grâce à la tirette qui retient le tube porte-roulettes au support en plastique.

L'anti-basculé est amovible. Pour le retirer, il suffit de tirer sur la tirette qui retient le tube porte-roulettes au support en plastique et de sortir le tube porte-roulettes par le bas. Vous pouvez aussi amener ce tube à sa position la plus haute pour compacter le fauteuil lors du pliage. Dans tous les cas, n'oubliez pas de remettre le(s) anti-basculé(s) en place avant toute utilisation du fauteuil roulant.

4. Entretien

Un entretien soigné de votre fauteuil roulant MOBILEX/ORTHINEA augmentera sa durée de vie et maintiendra toutes ses qualités au quotidien. Vérifiez régulièrement le gonflage des pneus et le serrage des vis. Nettoyez régulièrement votre fauteuil roulant MOBILEX/ORTHINEA avec du savon ordinaire et mettez quelques gouttes d'un lubrifiant universel (type WD-40) sur toutes les parties mobiles.

Si vous allez à proximité de la mer, rincez abondamment votre fauteuil roulant MOBILEX/ORTHINEA après chaque sortie pour prévenir l'oxydation. Utilisez fréquemment un lubrifiant universel (type WD-40) sur toutes les parties mobiles

5. Garantie

Les fauteuils roulants MOBILEX/ORTHINEA sont garantis 2 (deux) ans à partir de la date figurant sur le bon de livraison MOBILEX.

La garantie couvre les défauts de fabrication et de matériau. Elle ne couvre pas l'usure normale de votre fauteuil roulant MOBILEX/ORTHINEA (par exemple usure des pneus ou des bandages).

6. Certification de conformité

La société MOBILEX A/S certifie que ses fauteuils roulants sont conformes à la norme CE 93/42/EEG.

7. Destruction et recyclage

Le fauteuil roulant MOBILEX/ORTHINEA hors d'usage doit être sorti les jours de collecte d'encombrants ou jeté en déchetterie dans la benne « métaux ». Ne le jetez pas avec les ordures ménagères ordinaires.

Mieux : proposez-le à une association qui pourra peut-être le remettre en état pour en faire bénéficier une personne sans couverture sociale.

102 route de Versailles 91160 CHAMPLAN	Tel : 01.69.07.61.13 Fax : 01.64.46.25.48	102 route de Versailles 91160 CHAMPLAN	Tel : 01.69.07.61.13 Fax : 01.64.46.25.48
TVA Intra. FR 87505076794 SIRET 50507679400013 APE 3250A		TVA Intra. FR 87505076794 SIRET 50507679400013 APE 3250A	



Bon de garantie de votre fauteuil roulant MOBILEX/ORTHINEA

N° de série du fauteuil roulant :

Cachet du revendeur :

Date du bon de livraison ORTHINEA :

Date limite de validité de la garantie :

Les fauteuils roulants MOBILEX/ORTHINEA sont garantis 2 (deux) ans à partir de la date figurant sur le bon de livraison MOBILEX.

La garantie couvre les défauts de fabrication et de matériau. Elle ne couvre pas l'usure normale de votre fauteuil roulant MOBILEX/ORTHINEA (par exemple usure des pneus ou des bandages).

Les pièces échangées au titre de la garantie sont elles-mêmes garanties 6 mois après leur livraison ou jusqu'à la date limite de la garantie d'origine, si celle-ci est à plus de 6 mois.



Partie à retourner complétée à Orthinea :

Nom de l'utilisateur :

Coordonnées :

Courriel :

N° de série du fauteuil roulant MOBILEX/ORTHINEA :

: Cochez cette case si vous acceptez de recevoir des informations sur les nouveautés Orthinea

102 route de Versailles 91160 CHAMPLAN	Tél. : 01 69 07 61 13 Fax : 01 64 46 25 48
TVA Intra. FR 87505076794 SIRET 50507679400013 APE 3250A	